

Avis sur l'Aménagement des Structures et du réseau 2018 (ASR)

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure soumet ce jour, son ASR pour l'année 2018 à l'avis du Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de travail de l'Eure.

Documents de travail :

Constatons que peu de documents de travail ont été mis à la disposition du CHSCT.

- 10 fiches d'impact en date du 4 juillet 2017
- Un plan du RDC du CFP d'Évreux Sud

Notons que ce plan est sans échelle, sans cote et n'est pas à jour.

Aucun autre document ne nous a été transmis au moment de la rédaction de cet avis. Le CHSCT regrette que malgré la délibération et les demandes faites lors de la tenue de l'instance du 20 juillet dernier, aucune pièce complémentaire ne nous soit parvenue.

Transfert de la gestion SPL de la trésorerie de Beaumont le Roger vers la trésorerie de Bernay et de Brionne.

Document :

- fiche d'impact
- Aucun plan indiquant les futures implantations des collègues sur les sites de Bernay ou Brionne ne nous a été remis. Il en est de même pour les conséquences en matière de Ressources Humaines qui n'ont pas été indiquées au CHSCT.

Analyse :

Devant cette absence d'information, le CHSCT ne peut que recommander que l'ensemble des acteurs de prévention soient consultés avant l'installation des collègues sur Brionne et Bernay.

Parmi les données présentes, la fiche d'impact indique une distance domicile-travail raccourcie pour deux agents et en augmentation pour un troisième.

Elle indique également que certains agents devront se rendre plusieurs fois par semaine dans une Maison des Services Au Public à Beaumont le Roger. Ceci vient tempérer le gain de trajet escompté pour les 2 agents mentionnés et est de nature à augmenter les risques routiers pour les agents qui se déplaceront.

De plus nous n'avons aucun élément sur leur installation et leurs conditions de travail dans cette

structure qui n'appartient pas au réseau DGFIP.

Avis :

Devant l'absence des documents de travail demandés, le CHSCT ne peut valablement se prononcer sur l'ensemble du projet même si l'aspect travail en MSAP nous semble négatif du point de vue des conditions de vie au travail (trajets en journée, travailleur isolé de ses collègues, service réduit qui peut induire de l'agressivité...).

Transfert de la mission hospitalière des trésoreries de l'Iton, Rugles, Verneuil-sur-Avre, Conches en Ouche, Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Gisors-Etrepagny et Bernay vers la trésorerie Hospitalière d'Évreux.

Document :

- Fiche d'impact

Analyse :

Lors du GT du 2 octobre, il a été mentionné un déménagement de la trésorerie hospitalière actuellement sise à l'hôpital d'Évreux vers la cité administrative d'Évreux Nord. À ce jour, aucun document ne nous a été présenté concernant ce projet de déménagement – réaménagement.

Compte tenu de cette information, devant l'importance de ce déménagement, du nombre d'agents potentiellement impactés et la présence d'agents souffrants de difficultés de mobilité liées à un handicap, le CHSCT exige que l'ensemble des acteurs de prévention soient consultés le plus en amont possible, et ceci dès l'avant-projet.

Il s'avère d'ores et déjà que les locaux de la Cité administrative sont peu adaptés pour accueillir les personnels à mobilité réduite.

La mission hospitalière étant centralisée et fortement densifiée il apparaît absolument nécessaire de s'assurer de l'équilibre charge/agent et donc de prévoir la création du nombre d'emplois adéquat.

Enfin aucune précision n'a été apportée sur le calendrier des déménagements.

Avis :

Devant l'absence des documents de travail nécessaires, le CHSCT ne peut valablement se prononcer sur ce projet.

Transfert de la gestion SPL de la trésorerie de Pont de l'Arche aux trésoreries de Louviers et de Val-de-Reuil :

Documents :

- Fiche d'impact

Analyse :

En termes de déplacement des agents, l'opération peut être vue positivement en réduisant les temps de transports au plus près. De par l'importance des structures absorbantes, les conditions de vie au travail devraient être, au moins dans un premier temps, meilleures, et la problématique du travailleur isolé réduite.

La fiche d'impact indique également que certains agents devront se rendre dès fin 2017 dans une Maison des Services Au Public à Pont de l'Arche. Ceci vient tempérer le gain de trajet escompté pour les agents et est de nature à augmenter les risques routiers pour les agents qui se déplaceront.

De plus, nous n'avons aucun élément sur leur installation future et leurs conditions de travail dans cette structure qui n'appartiendra pas au réseau DGFIP.

Avis :

L'absence de vision de l'organisation du travail et de certitude sur le plan RH, ainsi que l'absence de plan d'installation amène le CHSCT à reporter son avis. Toutefois, il apparaît dès à présent que l'aspect travail en MSAP nous semble négatif du point de vue des conditions de vie au travail (trajets en journée, travailleur isolé de ses collègues, service réduit qui peut induire de l'agressivité...).

Scission du SIP-SIE de Verneuil d'Avre et d'Iton et fusion des SIE de Verneuil d'Avre et d'Iton et d'Évreux

Documents :

- Fiche d'impact

Analyse :

En terme de trajet domicile travail, le quotidien des agents désirant suivre leurs missions sera largement impacté de manière négative par la fusion et le transfert de la partie SIE sur Évreux. L'ensemble des agents vont ainsi voir une forte augmentation de leur distance à parcourir, avec des conséquences potentielles sur leur vie privée, voire professionnelle. En l'absence, de documents complémentaires et de plan d'installation sur le nouveau site, le CHSCT ne peut faire que les préconisations suivantes :

- Envisager la création d'une antenne ou la possibilité d'un travail à distance afin de limiter au maximum les déplacements des agents.
- Voir, étudier et présenter à tous les acteurs de prévention les futurs aménagements du SIE d'Évreux Sud fusionné.
- S'assurer de la présence de places de parking pour les collègues rejoignant Évreux en voiture.

Avis :

En l'absence de toute certitude sur la création d'une antenne ou la possibilité d'un travail à distance, le CHSCT ne peut qu'émettre, un avis défavorable sur ce projet qui n'apporte, en l'état des informations à notre disposition, que des points négatifs.(augmentation importante du risque routier notamment).

Fusion des SIP d'Évreux Nord et d'Évreux Sud

Documents :

- Fiche d'impact
- Plan du RDC du CFP d'Évreux Sud. Notons que ce plan n'est pas à jour et n'est pas coté.

Analyse :

L'aspect immobilier de ce projet a fait l'objet d'un groupe de travail le 2 octobre dernier. Lors de cette réunion, le plan a fait l'objet de remarques et de commentaires de l'ensemble des acteurs de préventions. Il s'avère qu'en termes de configuration des bureaux le projet présenté n'est pas d'actualité et que celui-ci va faire l'objet d'ajustements par les chefs de service. En l'état actuel, plusieurs remarques peuvent être faites : sur le plan des espaces de travail, le SIP fusionné sera composé de 33 agents donc 2 à 3 présents à l'accueil. La superficie des plateaux représente un peu plus de 390 m² donc un ratio a priori correct de plus de 13 m² par agent. Ceci reste toutefois à confirmer en fonction des derniers arbitrages des chefs de service en matière d'emplacement du mobilier. Au niveau de l'accueil, deux box complémentaires semi-ouverts seront créés afin de pouvoir gérer l'afflux complémentaire de contribuables notamment pendant les campagnes IR et recouvrement. À ce titre, un adjoint au chef de service sera positionné en appui technique près de l'accueil, ce qui est une bonne chose, surtout dans un contexte qui pourrait être tendu en termes de flux de réception.

En effet, l'espace d'attente semble sous-dimensionné, en période de charge les flux d'accueil seront très chargés et pourront, par conséquent, générer des tensions importantes.

Concernant le parking des agents, aucun travaux n'est prévu, or les places disponibles seront insuffisantes afin de garantir à chacun un stationnement au plus près du service. Ceci engendrera des trajets à pied plus importants avec potentiellement des risques de chute plus élevés voire d'accident de la circulation. Le CHSCT demande la création de places de parking pour chaque agent. Le GT a demandé que soit réalisé un abri pour les deux roues.

Le déménagement sera réalisé par le biais d'une entreprise spécialisée. La Direction s'est également engagée sur le fait que les agents seront impactés au minimum, en termes de mise en carton, par ce nouveau déménagement.

Toutefois plusieurs interrogations sont à noter :

- Quid du besoin de place pour les archives du SIP d'Évreux Nord à la cave ?
- Un plan mobilier demandant à être affiné afin de garantir un espace homogène et les meilleures conditions de travail pour l'ensemble des agents du SIP. À ce titre le CHSCT recommande que les plans « définitifs » soient soumis aux acteurs de prévention, ISST, AP et médecin de prévention afin de s'assurer de la meilleure disposition possible des bureaux et matériels de travail.
- Une réflexion sur l'organisation du travail est nécessaire. En effet, même s'il s'agit de la fusion de services qui exercent la même mission, ils n'ont pas pour autant la même organisation. La taille conséquente de ce nouveau service aura également un impact sur l'organisation du travail et sur la chaîne hiérarchique.
- Quid des impacts RH ?

Scission du SIP-SIE de Bernay et fusion des SIE de Bernay et Pont-Audemer

Documents :

- Fiche d'impact

Analyse :

Ce projet a pour objet de transformer le SIP-SIE de Bernay en SIP de plein exercice, les missions du SIE partant sur Pont-Audemer.

Si la scission du SIP-SIE paraît bénéfique en terme métier créant un SIP de plein exercice, il n'en est pas de même pour le transfert de la mission SIE à Pont-Audemer.

Sur le plan du transport, il s'agit d'une fusion affectant de manière négative l'ensemble des agents du SIE de Bernay si ces derniers veulent suivre leurs missions. Pour l'intégralité des agents, il s'agit d'un rallongement du temps de trajet dans des proportions non négligeable. Les documents en notre possession ne permettent aucune analyse en matière de garantie RH, l'instruction sur les mutations étant en cours de discussion et susceptible d'évoluer. De même l'absence de plan du CFP de Pont-Audemer ne nous permet pas d'en dire plus sur une future implantation des agents sur le site ni même sur l'organisation du travail.

Avis :

Comme pour la dé-fusion du SIP-SIE de Verneuil d'Avre et d'Iton, au vu des conséquences en matière de transport et en l'absence de toute certitude sur la création d'une antenne ou de la possibilité d'un travail à distance, à cela s'ajoutant le manque de plans et de documents complémentaires, le CHSCT ne peut émettre, à ce jour, qu'un avis défavorable sur ce projet.

Transfert de la mission « impôt » de la trésorerie de l'Andelle au SIP des Andelys

Documents :

- Fiche d'impact

Analyse :

Une légitime interrogation se fait jour au niveau du CHSCT sur les conséquences en matière de conditions de vie au travail des collègues en charge du recouvrement au SIP des Andelys . Devant la très forte augmentation de la charge du recouvrement mentionnée dans la fiche d'impact, une réflexion devra être menée afin de permettre une absorption et un traitement des dossiers sans surcharger les collègues dans leur travail quotidien. Cette réflexion pourra être portée par une meilleure organisation du travail ou la création d'un ou de plusieurs postes au TAGERFIP. Dans cette analyse il faudra également tenir compte de la charge induite pour le SIP assiette qui devra gérer 3 communes supplémentaires.

Il convient ici de rappeler que l'équipe recouvrement des Andelys est totalement novice et aura besoin d'un soutien renforcé.

Si l' effectif reste constant, les conditions de travail des agents de la trésorerie de l'Andelle devraient être améliorées.

Avis :

En l'absence de données sur la création de poste au SIP des Andelys et/ou de transfert de poste entre la trésorerie de l'Andelle et le SIP des Andelys, le CHSCT ne peut se prononcer sur cette question.

Transfert de la mission « impôt » des trésoreries de Conches en ouche et Saint-André de l'Eure vers le SIP d'Évreux.

Documents :

- Fiche d'impact

Analyse :

Comme dans le cas précédent une analyse devra être faite en termes de charges de travail et des mesures prises (organisationnelles, allègements des tâches, création de postes...) afin de ne pas impacter la charge des collègues du recouvrement. L'intervention de l'EDR peut être une aide ponctuelle, mais des mesures pérennes doivent être prises en dehors afin de garantir une fluidité du travail en toute circonstance.

Avis :

En l'absence de données organisationnelles et chiffrées en termes d'emplois, le CHSCT ne peut émettre d'avis sur ce sujet.

Regroupement des Antennes du PCE multi-sites sur Évreux :

Documents :

- Fiche d'impact

Analyse :

Sur le plan des conditions de travail, la fiche d'impact laisse apparaître une distance Domicile-travail en forte augmentation pour tous les agents actuellement en poste sur les différents sites. Si comme indiqué, une réunion sur un site unique de l'ensemble des collègues peut favoriser un échange constructif et éviter des pertes de repères ou des interrogations dues à un travail isolé, il n'en demeure pas moins qu'un éloignement domicile travail tel que décrit n'est pas sans conséquence sur la vie privée et professionnelle. Sur le plan immobilier, le CHSCT déplore qu'aucun plan d'installation sur le site du CFP d'Évreux Sud n'ait été transmis par la direction sur le sujet ni aucun élément sur la future organisation du travail et les impacts RH.

Avis :

En l'absence de tous ces éléments, le CHSCT ne peut émettre d'avis sur ce projet.

Regroupement des Antennes du PCRП sur Évreux :

Documents :

- Fiche d'impact

Analyse :

Comme dans le cas des agents des PCE, la fiche d'impact laisse entrevoir des distances domicile travail en forte hausse, certaines devenant difficilement gérables dans un cadre journalier. Les impacts sur la vie privée et professionnelle seront certains. Comme dans le cas précédent, si une réunion des agents sur un site unique peut favoriser une synergie et un échange constructif et éviter des pertes de repères ou des interrogations dues à un travail isolé, il n'en demeure pas moins qu'un éloignement domicile travail tel que décrit ne sera pas sans conséquence en matière de sécurité, augmentant le risque routier. Là aussi, aucun plan de la future installation n'a été transmis au CHSCT tout comme pour l'organisation du travail et les impacts RH.

Avis :

En l'absence de tous ces éléments, le CHSCT ne peut émettre d'avis sur ce projet.

Conclusion :

Pour la plus grande partie des sujets évoqués, le CHSCT regrette la non-transmission des documents demandés lors du CHSCT du 20 juillet dernier et qui auraient pu permettre d'éclairer de manière plus importante les acteurs de prévention.

Devant la densification importante du CFP d'Évreux Sud, nous recommandons qu'une visite du site soit faite dans le cadre de l'article 52 en présence de l'ensemble des acteurs de prévention afin d'étudier au plus près les agencements mobiliers, le parking, l'accueil et toutes les problématiques en découlant. Dans ce cadre, pourra être étudié le réaménagement du PELP – PTGC, du SIP, du PCE, du PCRП et du SIE ainsi que de l'accueil et du parking. Cette visite pourrait déboucher sur un GT dédié où pourraient être débattus les questionnements qui en découleront.

Pour les autres questions liées à l'ASR, en l'absence de documents liés à la future implantation des emplois, à l'organisation du travail, par le manque de plans et de données mobilières, le CHSCT ne peut émettre un avis.

De manière générale le CHSCT a pu observer le manque de communication de la DDFIP envers les personnels concernés par les restructurations à venir et la difficulté pour les agents à se projeter de manière pérenne dans l'avenir. Ceci est générateur de stress et risque d'augmenter de manière considérable les RPS. Le CHSCT préconise donc une meilleure communication et gestion de ce genre de projets qui devraient être discutés le plus en amont possible avec tous les acteurs y compris ceux de prévention. Cela permettrait une meilleure anticipation et un fonctionnement optimisé à la date de création des nouvelles structures.